

LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 26 Thermidor, an VII.



Résultat du comité général relatif aux ex-directeurs. — Première décision à ce sujet. — Discours très-important prononcé par Sieyès. — Relation des troubles qui ont eu lieu à Bordeaux. — Apparition d'une flotte anglaise sur nos côtes. — Annonce d'une bataille du côté de Zurich. Nomination du général Lefebvre à la place du général Marbot. — Envoi de troupes à Amiens.

ITALIE.

Turin, le 3 thermidor.

Le comte de Haddick est parti d'Alexandrie avec son corps de 13,000 hommes, & a marché vers le grand St.-Bernard, où il s'est joint avec un petit corps du ci-devant prince de Rohan. Il a ordre de s'avancer vers le Valais pour en repousser les français. Dans le même tems, une colonne d'austro-russes doit se porter par Aost & le Petit-Bernard, sur le lac de Genève, & de-là sur le territoire de Berne. Suwarow veut, dit-on, se réunir par le Haut-Valais avec l'archiduc Charles, & obliger Massena à se retirer en le menaçant sur ses derrières, pour marcher ensuite sur les frontières de la France.

AUTRICHE.

Vienne, le 7 thermidor.

Il est arrivé ici un troisième courrier d'Espagne. On dit que cette cour prévient la nôtre, qu'en exécution du traité conclu avec la France, le directoire demande les 24 mille hommes de troupes auxiliaires qui y sont stipulés; mais que l'Espagne prétend que ces troupes ne doivent servir que contre les anglais, & non contre aucune autre puissance; & que le directoire n'est pas de cet avis. L'Espagne cherche à conserver ses relations amicales avec les autres puissances étrangères.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Nice, le 13 thermidor.

Le général Joubert a été reçu ici avec enthousiasme. La ville a été illuminée, dans la persuasion où sont les habitans qu'il va battre sous peu le général Suwarow. Joubert s'est embarqué hier pour se rendre à Gènes; mais le tems étant contraire après trois heures de navigation, il se fit débarquer à Villefranche, d'où il a suivi sa route pour Gènes avec des chevaux de poste.

Extrait des feuilles de Bordeaux, du 21 thermidor.

Le sang a coulé dans notre ville, depuis long-tems si paisible, à l'occasion d'un placard qui faisoit l'apologie du regne de la terreur & le procès du 9 thermidor. Ce placard qu'on a vu sur les murs de Paris, il y a environ quinze jours, a pour titre trompeur: *plus d'anarchistes ou la mort*; & est en faveur de ceux mêmes contre lesquels il paroît dirigé. Il se trouva affiché avec profusion dans la matinée du 19. Un grand nombre de citoyens parcoururent aussitôt les rues, en l'arrachant. De-là des rixes, des querelles & quelques coups. Ceux qui approuvoient la doctrine de ce placard,

arrêterent plusieurs des jeunes gens qui le déchiroient, les conduisirent au bureau centrale récemment renouvelé, & ne leur épargnerent pas les épithètes de chouans & d'aristocrates. Les membres de ce bureau ordonnerent aux commissaires de police de parcourir les rues pour dissiper les rassemblemens. Un mandat d'amener fut lancé le soir contre le citoyen Lercarau le jeune, accusé d'avoir échauffé les jeunes gens & de s'être porté avec quelques-uns d'entr'eux, en armes, chez un citoyen pour l'insulter & le menacer. Un détachement de 50 hommes avoit été envoyé à sa maison pour le mettre à l'abri de toute insulte.

Avant cet incident, beaucoup de personnes s'étoient portées au bureau central pour lui représenter qu'on ne devoit pas permettre l'affiche d'un tel placard, propre à alarmer tous les bons citoyens & à leur faire craindre le retour d'une époque horriblement fâmeuse. Les membres du bureau central répondirent qu'ils n'en avoient pas connoissance; & cédant à une opinion aussi fortement prononcée, ils ordonnerent que les affiches seroient arrachées, puisque, contre le vœu de la loi, elles étoient sur papier blanc & sans aucune signature. Dès ce moment, tout rentra dans le calme, & y fut resté si, le lendemain matin, on n'avoit vu reparoitre le même placard sur tous les murs, mais cette fois, avec les formes prescrites par la loi.

Les rassemblemens recommencerent alors, & l'on alla arracher encore une fois le placard aux cris de *vive la république! vive la constitution de Van 3! à bas les Jacobins!* Plusieurs habitans furent en même tems envoyés en députation aux autorités constituées, pour les inviter à faire justice d'une pièce qu'ils regardoient comme une insulte à leurs maux passés, & un manifeste de guerre civile. Les commissaires de police eurent encore l'ordre de dissiper les rassemblemens; mais ils n'y purent réussir. Les habitans réunis en foule sur la place de la comédie, demandoient qu'on remit en liberté ceux qui avoient été arrêtés. Une patrouille de la Grande-Quille parut sur la place, ayant en tête un officier municipal en écharpe. Elle vouloit faire retirer les citoyens: ceux-ci répondoient par les cris de *vive la constitution! à bas les Jacobins!* Soit qu'il y ait eu ou non des provocations, comme chacun le soutient en pareille occasion, suivant l'intérêt de son parti, le municipal fit sonner le pas-de-charge, & ordonna de faire feu. Un citoyen fut tué. Quelques autres & deux femmes furent blessés.

Indignés de cette conduite, les citoyens se portèrent en foule au bureau central pour obtenir justice. Une députation de huit d'entre eux est admise; mais tandis qu'on parle, la même patrouille se remontre, & fait encore feu,

Il y a eu un mort & huit à dix blessés. Un citoyen qui passait avec sa femme sous le bras, a eu les deux cuisses percées d'une balle.

Des relations contradictoires ont, comme on peut le croire, été de suite envoyées à Paris, parce que chacun veut mettre le tort du côté de ses adversaires.

Nota. Le bureau central de Bordeaux a aussi écrit à ce sujet au ministre de la police. Les faits racontés par lui sont à-peu-près les mêmes, avec quelques circonstances différentes. Il appelle royalistes tous ceux qui voulaient arracher les placards; & pour se justifier d'avoir fait faire feu, il assure qu'on a adressé aux citoyens diverses invitations & sommations de se retirer; mais que quelques-uns avoient tiré des coups de pistolets sur la patrouille qui accompagnait les magistrats, & blessé des hommes de la patrouille. Il cherche aussi à faire entendre que l'individu tué, dont cependant il déclare ne pas savoir le nom, étoit un émigré. Il finit en déclarant que, le 20, tout paroissoit calme; que la tranquillité seroit maintenue, & que l'administration centrale avoit requis jusqu'à nouvel ordre un détachement de trois cents conscrits.

Strasbourg, le 22 thermidor.

Le général Laroche restera commandant de la 5^e. division militaire jusqu'au moment où la nouvelle armée du Rhin entrera en campagne; alors il sera remplacé par le général Freitag, ancien militaire, ci-devant dans le régiment d'Alsace, à présent à Worms.

Le général Châteauneuf-Randon est réemployé, et se rendra dans quelques jours à Coblenz, où il aura un commandement à l'aile gauche de l'armée du Rhin.

On prétend ici que, dès que le général Muller aura achevé l'organisation de l'armée du Rhin, le général Bernadotte donnera sa démission de ministre de la guerre, & prendra le commandement en chef de l'armée du Rhin. Il est beaucoup plus certain que le général Moreau prendra le commandement en chef de l'armée du Danube, en Helvétie.

Nous recevons la nouvelle qu'un commissaire prussien est arrivé à Clèves. Il procédera avec un commissaire nommé par l'administration centrale du département de la Roer, au triage des papiers qui se trouvent aux archives de Clèves. Ceux de nos papiers qui concernent la partie des pays de Clèves, situés sur la rive droite du Rhin, lui seront remis, & les autres resteront à la république française & seront transportés dans les archives de l'administration centrale, à Aix-la-Chapelle. Cet arrangement semble une nouvelle preuve de la bonne harmonie qui règne entre la France & la Prusse.

Rennes, le 20 thermidor.

Les brigands sont tellement en force entre Vitré & Laval, que la route a été interceptée pendant vingt-quatre heures. La diligence ayant été attaquée par trois cents brigands, l'escorte, composée de vingt-cinq hommes, a été forcée de se rendre. Le courrier de la malle, instruit de cet événement, a rétrogradé sur Laval. Des colonnes mobiles ont été de suite mises en mouvement pour donner la chasse à ces brigands. On annonce qu'une affaire meurtrière a eu lieu sur la route de Vitré à la Guerche; mais on n'en connoît pas encore le résultat.

Le général Roulland, commandant la division d'Ille & Vilaine, est parti hier matin avec une colonne de quatre à cinq cents hommes; il s'est dirigé sur la Guerche où il a dû arriver le soir même.

Caen, le 21 thermidor.

On annonce ici qu'une division anglaise de cent voiles

croise sur les côtes de la ci-devant Bretagne & de la Manche, & que son projet est de débarquer 40 mille hommes sur trois points, dans l'espace compris entre Granville & Issigny. On prétend qu'après le débarquement, l'ennemi songe à se diriger en trois colonnes sur Lisieux, où il réuniroit ses forces. Mais la peur des observateurs, a peut-être beaucoup grossi le nombre des bâtimens; & quant à leur destination, comment peut-on avoir obtenu à ce sujet des renseignements?

Paris, le 25 thermidor.

Tout ce qu'on a dit de mieux en faveur des quatre ex-directeurs n'est guère que le commentaire indirect de cet axiome qui, pour n'être pas nouveau, n'en est pas moins vrai, que les magistrats supérieurs d'un état, quelque soit la forme du gouvernement, doivent être à-peu-près irresponsables pour leurs actes politiques, comme les représentans le sont pour leurs opinions.

Avec ce seul principe, l'aveuglement développé, on se seroit épargné les frais de sophismes & les embarras de beaucoup de contradictions pour défendre à présent une administration très-excusable par les intentions de ses auteurs, mais détestable dans ses effets & désastreuse dans ses conséquences.

C'est l'insipie politique & le délire de l'orgueil qu'il faut reprocher aux quatre ex-directeurs, & non de la perfidie ni de la trahison. Or leur incapacité justifie leur renversement; mais comme on l'a très-bien démontré, elle n'est pas un crime suffisant pour les faire traîner à l'échafaud.

Le comité secret relatif aux ex-directeurs a cessé aujourd'hui. A quatre heures & demie, la séance a été rendue publique. Le conseil alloit procéder à l'appel nominal, pour savoir s'il y avoit lieu ou non à examiner la dénonciation, & la majorité du conseil paroissoit incliner pour la négative, lorsque l'ajournement a été invoqué par Delbrel & appuyé par Priot. L'appel nominal a porté sur cet incident: il y avoit 406 votans; 321 ont été contre, & 85 pour l'ajournement, qui a en conséquence été rejeté.

Demain le conseil votera, par appel nominal, sur le fond. Il ne reste plus de doute que l'accusation ne soit repoussée.

On dit que Chénier l'a vivement combattue dans le comité général, & qu'Aréna & Guesdon l'ont appuyée, mais sans succès.

Le directoire a envoyé des troupes à Amiens; elles sont, dit-on, commandées par le fils du général Verdier.

Un accident est arrivé au Champ-de-Mars le jour de l'anniversaire du 10 août, au moment de l'attaque du *château royal*. Une balle laissée dans le fusil d'un des soldats a cassé la jambe à un officier qu'on a aussitôt transporté chez lui. Quelques personnes prétendent que cette balle avoit une autre destination, & que le directoire s'en est occupé le soir.

La commission récemment établie par le ministre de la guerre pour activer la fabrication des armes, a ses bureaux rue Grenelle-Germain, dans la ci-devant maison de Chabillant.

Une lettre de Berne, en date du 17, porte qu'on y a reçu la nouvelle d'une sanglante bataille, livrée du côté de Zurich, mais qu'on n'en connoît pas encore les résultats.

La quarantaine de Rainart a été fixée à 35 jours.

Le général Joubert a appelé auprès de lui le cisaillier Paul Franceschi.

Joubert a recueilli sur sa route tous les témoignages de

la plus haute
aux incin
déclarant
qu'ils se
est en leur
de lui.

— Noy
au momen
Nous ign

— Nos
brochures
français.
fillons. C'
sent leurs
moins ag
Au reste
des impr
tend à di
tation inj
foment

— La p
ordonné p
départem
2270 cons
drapeaux
levée des
combattan

— Paul
l'automne
doivent é
le châtea

— M.
battu à la

D I
Discours

Je vous s
gloire, qu
enfin l'ind
la royauté
citoyens,
palais, au
tyrans. Ai
dont le jou
du ciel pos
France, ne
sujets, dan
l'influence
que langag
assez nos
Dans ce
l'audace &
l'ence, &
versaires le
liberté nou
bat ne pou
Mais ave
intérêts qu
trop identi
conserva d
Les us
revivre. F
trônes &
amèrent a
au milieu d
Les autre
mais ennem

la plus haute confiance. Les négocians de Lyon ont répondu aux inculpations de royalisme dirigées contre eux, en lui déclarant que sa signature seroit pour eux un ordre, & qu'ils se feroient un honneur de concourir par tout ce qui est en leur pouvoir aux triomphes que la république attend de lui.

— Neyman, polonois, a été arrêté & conduit au Temple au moment où il se disposoit à partir pour l'armée d'Italie. Nous ignorons le motif de cette mesure.

— Nos camps sont inondés de proclamations & de brochures. Suwarow se mêle déjà aussi d'en envoyer aux français. Chaque courrier en apporte cinq ou six échantillons. C'est aux conscrits sur tout que nos ennemis adressent leurs fallacieuses invitations, parce que, les jugant moins aguerris, ils les supposent plus faciles à séduire. Au reste, on a observé que tous ces pamphlets sortoient des imprimeries du Nord : remarque précieuse, puisqu'elle tend à disculper une partie de nos concitoyens de l'imputation injurieuse qui leur est journellement adressée, de fomenter les divisions intestines.

— La première classe de la conscription & le complément ordonné par la loi du 3 septembre, donnent seuls pour le département de la Charente-Inférieure, un contingent de 2270 conscrits. Plus de 2000 d'entr'eux sont déjà sous les drapeaux & en présence de l'ennemi. On présume que la classe des dernières classes doit encore fournir près de 4000 combattans dans ce seul département.

— Paul 1^{er}. & son épouse sont attendus à Vienne, vers l'autonne; ils y amèneront deux grandes duchesses qui doivent épouser des archiducs autrichiens. On leur prépare le château du Luxembourg.

— M. Windham, ministre anglais en Toscane, a combattu à la tête des insurgens d'Arczzo.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Discours du citoyen Sieyès, président du directoire, à la célébration de l'anniversaire du 10 août.

Je vous salue au nom de tous les Français, jour de justice & de gloire, que les destinées de la France avoient marqué pour asseoir enfin l'indépendance nationale sur la chute du trône! — *Au 10 août, la royauté fut renversée en France; elle ne se relevera jamais:* citoyens, tel est le serment que vous gravâtes sur les murs de ce palais, au moment même où vous en chassiez le dernier de nos rois. Ainsi devoit disparaître cette longue succession de despotes dont le joug étoit devenu insupportable, qui se disoient les délégués du ciel pour opprimer avec plus de sécurité la terre, qui, dans la France, ne voyoient que leur patrimoine, dans les Français que leurs sujets, dans les loix que l'expression de leur bon plaisir, et de qui l'influence héréditaire nous avoit à tel point familiarisés avec ce ridicule langage, que, peut-être encore aujourd'hui, il n'étonne pas assez nos oreilles.

Dans ce dernier combat, il restoit à la royauté pour défenseurs, l'audace & la lâcheté d'une cour corrompue, la perfidie, l'insolence, & les secours trompeurs de la servitude: elle eut pour adversaires le courage, une volonté ferme, l'enthousiasme d'une liberté nouvelle, & les vertus généreuses qu'elle inspire. Le combat ne pouvoit être long; la victoire ne pouvoit être douteuse.

Mais avec la royauté ne purent s'écarter en un jour tous les intérêts qu'elle s'étoit associés, toutes les institutions qui s'étoient trop identifiées avec elle. Dans la France républicaine, la royauté conserva donc & des amis & des vengeurs.

Les uns ne déguisèrent même point leurs efforts pour la faire revivre. Fondant leur espoir sur je ne sais quelle fraternité des trônes & sur l'alliance plus réelle entre le trône & l'autel, ils amentent autour de nous une partie de l'Europe; ils rallument, au milieu de nous les torches du fanatisme.

Les autres plus perfides, déclamateurs bruyans contre la royauté, mais ennemis secrets & non moins implacables de ceux qui l'avoient

détruite, se plierent à tous les langages s'unirent à toutes les fureurs, enchérent sur tous les excès, dans le double espoir de venger le trône sur ses véritables destructeurs, & de le faire regretter par ceux mêmes qui avoient le plus applaudi à sa chute.

Ainsi, la république a été constamment en butte à des agressions directes, & à d'indirectes attaques également redoutables. Citoyens, ce n'est point s'écarter de l'esprit de cette fête, de vous dire les moyens employés par vos représentans & vos magistrats, pour triompher de tant d'obstacles, & d'associer par là votre patriotisme à leurs efforts: c'est toujours frapper la royauté, c'est continuer, en quelque sorte, & compléter la victoire du 10 août.

Aux entreprises ourties de la royauté, la république oppose, sans relâche, le déploiement de toutes les forces nationales; elle oppose des loix sans pitié au déserteur de la patrie; des mesures terribles à toutes les communes agitées de royalisme; une surveillance infatigable sur les intrigues; sur les manœuvres de ceux qui osent parler de son retour. Et quiconque, en ce moment, nie ait ou ces moyens, ou la volonté républicaine de ceux qui les dirigent, ne peut être qu'un insensé ou un homme sans loi.

Aux agressions indirectes on pourroit répondre aussi par des mesures répressives: la constitution & les loix en donnent le droit. Mais, parce que vos magistrats sont fortement républicains; parce qu'ils savent que dans cette classe d'agresseurs il se mêle des Français enportés par leur amour même pour la république, & que ce seroit avec d'inconsolables regrets qu'ils se verroient réduits à se montrer sévères envers ceux qui ont pu servir la cause de la liberté; c'est plutôt par de pressans & fraternels avis qu'ils veulent les atteindre: car ils ne peuvent renouer à l'espoir de ramener aux véritables intérêts de la république des hommes dont les actions ont pu paraître douteuses, mais dont les intentions sont restées pures. C'est donc à ceux-ci que nous nous adressons pour leur signaler ce petit nombre de faux patriotes qui les agitent, les tourmentent, qui jettent dans leur esprit des idées absurdes, & dans leur âme d'extravagantes ou coupables espérances. Les circonstances présentes m'en font un devoir. Je vais le remplir.

Citoyens, quels que soient ces hommes que je persiste à croire en petit nombre, étrangers ou nationaux; soudoyés par l'ennemi ou débarrassés qu'à leurs passions, desirant le prompt retour de la royauté, ou préférant le retour de cette terreur si justement abhorrée des Français, je dirai, je m'écrierai:

Gardez-vous de regarder comme des républicains ceux qui ont vu dans le renversement d'un trône, non pas le moyen d'établir un gouvernement nouveau désiré par la nation, mais le droit de renverser dans tous les tems tout ce qui embarrasserait leur ambition individuelle; ceux qui pensent qu'allermir est toujours une lâcheté, détruire toujours une gloire; qui, ennemis effrénés de tout ce qui est ordre ou même apparence d'ordre, veulent gouverner par des cris & non par des loix; qui déchireroient de leurs propres mains le gouvernement qu'eux-mêmes auroient formé, parce qu'un gouvernement, fût-il leur ouvrage, ne pourroit jamais accomplir à leur gré tous les projets de leur aridité, tous les desirs de leurs fureurs!

Non, ce ne sont point des républicains ceux qui n'ont pu encore se résoudre à pardonner aux amis les plus anciens, les plus incorruptibles de la liberté, qui les outragent toujours, toujours en raison même de la confiance dont la nation les honore, ou de la grandeur des services qu'ils ont rendus. Vainqueurs du 10 août, vous à qui s'adressent les hommages de cette journée, vous n'avez pu vous-mêmes échapper à ces calomnieux qui en veulent à tous les noms, qui flétrissent toutes les gloires!

Ce ne sont point des républicains ceux dont l'âme servile ne sauroit concevoir que les fondateurs de la liberté & de la république soient des républicains, qui, répétant les déplorables injures de cette même cour que le 10 août a renversée, & qu'ils vengent puisqu'ils l'imitent, cherchent encore aujourd'hui à leur imputer, comme l'objet de leurs vœux secrets, je ne sais quel fantôme de roi, tour-à-tour promené sur tous ceux qu'on a voulu perdre & détruire, insensés ou hypocrites, qui, fermant les yeux à toute évidence, s'obstinent à ignorer que les hommes sur tout, le plus fréquemment attaqués par cette accusation absurde, ont mille fois, & dès l'origine de la révolution, manifesté leur ardent desir pour que cet homme, que je ne veux pas même nommer, fût resté à jamais, lui & les siens, dans les rangs ennemis, au lieu de porter l'iniquité, la défiance & le danger dans les nôtres.

Non, ils ne sont point républicains ceux qui, à travers leur démagogique langage, laissent percer la prédilection honteuse qu'ils conservent pour les superstitions royales, & semblent, à chaque instant, vous dire que, puisqu'on a attaqué un roi, ils peuvent, à plus forte raison, attaquer des magistrats du peuple.

Non, ce ne sont point des républicains ceux qui ne savent

ne recueillir, échauffer, soulever les mécontentemens contre l'ordre établi, ceux qui, dans d'autres tems, crurent que, pour gouverner, il falloit punir de mort quiconque osoit ne pas être content; ceux qui craignent la paix, qui redoutent la victoire, qui calculent sur nos revers pour l'accroissement de leur influence; ceux qui espèrent dans les dissensions intérieures, ne sont heureux que par les haïes, dénoncent avec audace devant la multitude, & frémissent lorsqu'il faut signer une dénonciation, qui, toujours affamés de vengeance, s'irritent des lenteurs salutaires que la loi commande & pour sauver l'innocent, & pour atteindre plus sûrement le coupable; qui, par le délire de leurs provocations, portent l'épouvante chez le citoyen paisible, tarissent les sources de la richesse publique, frappent de mort le crédit, anéantissent le commerce, paralysent tous les travaux; qui parlent sans cesse des malheurs & accroissent à plaisir le nombre des malheureux, se disent les amis du peuple & ne savent que l'exaspérer au lieu de le servir, s'enflamment contre l'ennemi extérieur, & sont bien décidés à ne pas le combattre.

Seroit-ce donc parce qu'ils répètent avec plus de bruit les mouvemens réels de notre commune indignation contre les dilapidateurs & les traîtres, qu'ils espèrent vous en imposer? Mais le peuple, dans son expérience journalière, n'a-t-il pas appris que ce ne sont pas toujours les hommes qui parlent plus haut qui sont le plus à l'abri du reproche? que beaucoup dénoncent pour ne pas être dénoncés: & à qui persuaderont-ils que ceux qui gouvernent n'épronvent pas une douleur civique bien plus sincère, bien plus profonde qu'eux, au spectacle déchirant des maux faits à la patrie, & au moment sur-tout où ils sont appelés à chercher le remède? Ont-ils donné plus de garantie de leur moralité & de leur civisme? Jouissent-ils d'une réputation plus pure? Sont-ils plus austères dans leurs mœurs, plus citoyens? Et si leur indignation est véritable, au lieu de ces clameurs qui ne s'adressent qu'aux passions, & qui protègeroient plutôt les coupables, parce qu'elles les enveloppent avec ceux qui ne le sont pas, que ne les voit-on aider utilement l'action de la loi, en multipliant les recherches, en recueillant les preuves, en éclairant les magistrats?

Mais que tardai-je à le dire! leur but n'est certes point la justice: ce qu'ils veulent, c'est envier le public de défiances; c'est porter la confusion & le découragement dans les esprits; c'est pousser les Français au désespoir; c'est maîtriser tout dans le trouble; c'est gouverner, en un mot, à quelque prix que se soit.

— Français, vous savez comme ils gouvernent!
Le directoire exécutif connoît tous les ennemis qui conspirent contre la république. Au milieu de ces excitateurs qu'il vient de signaler, qui, encore une fois, sont en petit nombre, mais semblent se multiplier par le bruit, il ne perd pas de vue ces autres royalistes d'une incurable frénésie, qui aspirent tout haut après un maître, qui le rappellent de tous leurs vœux, de toutes leurs actions, & qui comptent à si juste titre pour auxiliaires quiconque menace aujourd'hui la constitution & le gouvernement. — Il vous déclare qu'il sera également inflexible contre tous; que supérieur au danger, calme au sein de l'orage, il les combattra tous sans faiblesse, comme sans relâche, non pas en balançant les uns par les autres, ce jeu impolitique & cruel est indigne de la république, mais en les comprimant tous également, à l'aide des énergiques moyens que lui assurent la constitution de l'an 3 & cette immense majorité de citoyens bien résolus à la défendre, à n'obéir qu'à la loi & à se rallier dans tous les momens aux autorités tutélaires. — *Vive la république!*

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Paris, le 24 thermidor an 7.

Bernadotte au général de division Marbot.

Il est onze heures du soir, & je vous transmets de suite l'arrêté du directoire exécutif, que je viens de recevoir à l'instant, & qui décide que vous serez employé dans votre grade à l'une des armées actives. Le général Lefevre est nommé pour vous remplacer dans le commandement de la 17^e. division. Je vous instruirai de votre destination ultérieure. Quelle qu'elle soit, je suis sûr d'avance que vous y enchaîneriez l'estime des républicains, parce que vous y servirez la république.

Salut & fraternité,

Signé, BERNADOTTE.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Paris, le 14 thermidor an 7.

Le ministre de la police générale, au commissaire central du département de Maine et Loire.

Citoyen, par votre lettre du 26 messidor, vous m'informez que le chef de la colonne mobile, qui parcourt les environs de Segrès, avoit arrêté dans une maison rurale cinq brigands qu'il conduisoit à Angers, & que, se voyant attaqué par une bande de leurs complices beaucoup plus nombreuse que son détachement, il avoit pris le parti de fusiller ces cinq hommes; je vous invite à lui témoigner combien j'approuve à la courageuse défense de la colonne, contre une horde de bandits bien supérieurs en nombre; l'invincible appui de la liberté est dans l'audace & l'énergie des hommes libres.

Salut & fraternité.

Signé, FOUCHÉ.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen QUIROR.

Séance du 25 thermidor.

Le conseil reçoit une lettre du tribunal de cassation, par laquelle il demande quel jour il pourra être admis pour rendre compte de ses travaux pendant l'année.

Le conseil arrête qu'il sera reçu septidi.

Pichoud fait une motion d'ordre sur les passe-ports: il expose que les traîtres, les dilapidateurs, effrayés des dernières mesures du conseil, & sur tout des réunions politiques qui éclaireront leurs crimes, crient à la terreur; ce régime exécuté ne reviendra pas; mais une vaste conspiration est ourdie; les aristocrates refluent dans les grandes communes; on annonce à jour fixe le massacre des autorités & de 50 mille républicains. Le corps législatif peut-il rester indifférent.

L'orateur demande qu'une commission révisé la loi sur les passe-ports, & qu'on déclare la patrie en danger.

Cette dernière proposition excite de violens murmures; l'autre est adoptée.

Lacée relit la résolution sur l'organisation du ministère de la guerre; elle est adoptée: mais on renvoie à la commission la demande faite par Bertrand, que le directoire fournisse l'état des adjudans-majors, dont beaucoup, dit-il, n'ont jamais servi que la messe (on rit), & celle de Couturie sur les commissaires des guerres. Ce dernier dit que des membres de la convention se sont fait nommer commissaires ordonnateurs, quoiqu'il n'eussent jamais été que huissiers de procureurs.

Le conseil se forme en comité général. Nous en avons donné plus haut le résultat.

Nota. Il n'y a pas eu de séance aux anciens.

Bourse du 25 thermidor.

Rente provisoire, 2 fr. 75 c. — Tiers consol., 8 francs — Bons $\frac{3}{4}$, 68 cent. — Bons $\frac{1}{2}$, 00 c. — Bons d'arrérage, 59 f. 50 c., 58 fr. 75 c. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers.

A. FRANÇOIS.